

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME

Partie réservée au service versant

Nom du service : C N A S E A (Centre national
2, Place au Feurre d'Aménagement des Shac
Fusées des exploitations agricoles
80042 AMIENS CEDEX

Date du versement : 26 juin 1986

Nombre d'articles (3) : 251

Délégation régionale et Nord - Picardie

Partie réservée aux Archives

N° du versement : 1126 W 10-851

Date de prise en charge :

Métrage : 24m

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<i>Haute - Normandie -</i>				
1	<i>Demandes d'aide aux</i> Mutations Professionnelles EURE ART à WAT	1964-1969	I		
2	Mutations Professionnelles SOMME AUG à VER	1964-1967	I		
3	Mutations Professionnelles AISNE APP à YVE	1964-1967	I		
4	Mutations Professionnelles SEINE- MARITIME - AUZ à NOUV	1964-1967	I		
5	Mutations Professionnelles PAS DE ADA à LOR	1964-1967	I		
6	Mutations Professionnelles PAS DE CALAIS - ANS à VIM	1964-1968	I		

Indexation

- Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
- Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.
- Un article est constitué par une liasse (max. 10 cm épaisseur) ou un registre.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
7	OISE - ARN à WAR	1964-1969			
8	NORD - ALL à RIC	1964-1966			
9	NORD - ALO à WIL	1964-1969			
10	NORD - ARN à OZA	1964-1969			
11	SOMME - BAR à LUC	1964-1968			
12	SEINE MARITIME - BAN à VAN	1964-1968			
13	PAS DE CALAIS - GRO à WIR	1964-1969			
14	PAS DE CALAIS - AND à GER	1964-1969			
15	PAS DE CALAIS - ANQ à DEN	1965-1970			
16	PAS DE CALAIS - DEMO à HOC	1965-1969			
17	PAS DE CALAIS - HOU à REM	1965-1970			
18	SOMME - MAI à WYT	1964-1970			
19	NORD - PAC à WIB	1964-1970			
20	NORD - ABR à DES	1965-1970			
21	NORD - DES à MIL	1965-1970			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
22	AISNE - ALL à WAL	1965-1970			
23	SEINE MARITIME - ANT à VIN	1965-1971			
24	SEINR MARITIME - ADA à SAU	1966-1971			
25	OISE - AMO à VAN	1965-1971			
26	SOMME - BAR à TRE	1965-1970			
27	NORD - ACQ à GOM	1965-1971			
28	NORD - GRA à TRE	1965-1971			
29	PAS DE CALAIS - ALL à DES	1965-1971			
30	PAS DE CALAIS - DON à LER	1966-1972			
31	PAS DE CALAIS - LES à MOR	1967-1972			
[32	PAS DE CALAIS - MOU à QUI	1967-1972	I		
[33	PAS DE CALAIS - RAE à ZIN	1964-1971	I		
34	EURE - BOUR à VAN	1967-1972			
35	AISNE - ABI à WER	1966-1971			
36	SOMME - BEL à WAR	1964-1972			
37	PAS DE CALAIS - AVE à DEH	1968-1972			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée au
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
[38	PAS DE CALAIS - DEL à FOUR	1966-1972			
39	PAS DE CALAIS - GAR à LEJ	1966-1972			
40	PAS DE CALAIS - RAM à WIC	1968 à 1972			
41	SEINE MARITIME - ACQ à YGO	1968-1972			
42	NORD - ARN à COU	1967-1972			
43	NORD - CRI à GEE	1968-1972			
[44	NORD - GES à PLA	1966-1972			
45	NORD - POD à WYTS	1966-1972			
46	OISE - ADR à VER	1967-1973			
47	NORD - ADO à CRI	1967-1972			
48	NORD - DAC à EVE	1966-1973			
49	NORD - FAC à LEP	1965-1972			
50	NORD - LER à RUC	1966-1972			
51	NORD - RUE à WYC	1967-1973			
52	PAS DE CALAIS - ALB à CAY	1968-1973			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
53	PAS DE CALAIS - CHA à FER	1968-1973			
54	PAS DE CALAIS - FAU à LEJ	1967-1973			
55	PAS DE CALAIS - LEN à PLA	1969-1973			
56	PAS DE CALAIS - PLO à WIC	1967-1973			
57	SOMME - BOU à VIL	1966-1973			
58	AISNE - ALA à FOU	1968 à 1973			
59	AISNE - FRO à VOY	1968-1974			
60	SOMME - ACL à VER	1967-1974			
61	PAS DE CALAIS - ACQ à CAT	1969-1974			
62	PAS DE CALAIS - CAU à DELH	1969-1974			
63	PAS DE CALAIS - DELG à FEU	1969-1974			
64	PAS DE CALAIS - FIN à LEC	1969-1974			
65	PAS DE CALAIS - LEF à MEI	1967-1974			
66	PAS DE CALAIS - MER à REN	1970-1974			
67	PAS DE CALAIS - SAI à WIN	1970-1974			
68	SEINE MARITIME - ALE à GAB	1969-1974			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
69	SEINE MARITIME - GER à VAR	1968-1974			
70	EURE - BEL à WAL	1969 à 1973			
71	NORD - AMA à CAS	1969-1974			
72	NORD - CAT à DEH	1968-1973			
73	NORD - DEK à ELL	1965-1974			
74	NORD - FAG à LARR	1969-1974			
75	NORD - LART à PAS	1969-1974			
76	NORD - PAS à WIC	1969-1974			
77	AISNE - BON à QUI	1970-1974			
78	NORD - BAE à DEG	1968-1974			
79	NORD - DEL à GER	1969-1975			
80	NORD - GIL à LEC	1969-1974			
81	NORD - LED à ROS	1970-1974			
82	NORD - RYC à WIP	1969-1975			
83	OISE - BEN à VAN	1967-1976			
84	SEINE MARITIME - ANS à STA	1970-1974			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
85	SOMME - BAR à GER	1969-1975			
86	SOMME - GOS à VAS	1969-1975			
87	AISNE - ANT à WIL	1968-1976			
88	PAS DE CALAIS - ALL à CLA	1969-1975			
89	PAS DE CALAIS - CLI à DEN	1969-1975			
90	PAS DE CALAIS - DER à GUY	1968-1974			
91	PAS DE CALAIS - HAU à LES	1969-1974			
92	PAS DE CALAIS - LEV à PLA	1969-1975			
93	PAS DE CALAIS - QUA à VIE	1967-1974			
94	EURE - ARI à VIT	1969-1976			
95	PAS DE CALAIS - ACC à DEF	1971-1975			
96	PAS DE CALAIS - DEH à FIN	1969-1975			
97	PAS DE CALAIS - FLA à LES	1968-1976			
98	PAS DE CALAIS - LON à RIB	1971-1976			
99	PAS DE CALAIS - RIC à WAR	1970-1975			
100	NORD - ACQ à DEB	1969-1976			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée au
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>MUTATIONS PROFESSIONNELLES</u>					
I01	NORD - DEG à GOE	1972-1976	█		
I02	NORD - GUE à MER	1968-1975			
I03	NORD - MES à WYT	1970-1975			
I04	SEINE MARITIME - AVR à WAL	1970-1976			
I05	REGION PARISIENNE - BER à VER	1970-1976			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u>				
I06	Belle Eglise - 060 05 M30I MD02 M30I	05/09/69 à 09/07/71			
I07	GOINCOURT - 060 02 M504	02/05/70 à 20/12/70			
I08	Clairoix - 060 03 M50I M50I	04/06/70 à 24/10/70			
I09	Belle-Eglise - 060 05 M402 M30I	10/08/70 à 30/06/72			
I10	Pont Ste Maxence - 060 04 M503 M50I	03/09/70 à 03/04/71			
III	Goincourt - 060 02 M502 M503 M50I	07/09/70 à 09/07/71			
II2	Pont Ste Maxence - 060 04 M502 M504	21/09/70 à 23/12/70			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
II3	Clairoix - 060 03 M502	02/II/70 à 27/05/71			
II4	Lille - 059 02 M50I M50I M50I	12/II/69 à 10/03/72			
II5	Le Quesnoy - 059 0I G503 G504 G563 G503	07/0I/70 à 27/0I/72			
II6	Pécquencourt - 059 06 M50I M50I	07/09/70 à 3I/05/72			
II7	Savy Berlette - 062 M50I M5A0 M50I	03/II/69 à 28/03/75			
II8	Sailly Labourse - 062 02 N55I N56I	17/08/70 à 26/06/71			
II9	Pont Audemer - 027 02 G5E0 G5B0 G5E0 (suite →)	29/IO/69			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
(suite)II9	Pont Audemer - 027 02 G5D0 G50I G502	à 25/02/76			
I20	Le Neubourg - 027 0I C50I C50I C50I	17/II/69 à 12/02/70			
I21	Canappeville - 027 03 P502	02/0I/70 à 3I/12/75			
I22	Pont Audemer - 027 02 G503 27 80 I30I (Evreux) 02 G50I G504 G502	02/04/70 à 3I/0I/76			
I23	Pas de Dossier				
I24	Coqueréaumont - 076 02 N40I N4A2 N4A2	18/08/69 à 28/06/74			
I25	Coqueréaumont - 076 02 N4AI N40I N4AI	17/08/70 à 30/06/73			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant			Partie réservée au Archives		
Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelles</u>					
I26	Coqueréaumont - 076 02 N4AI N4OI	17/08/70 à 27/06/75			
I27	Yvetot - 076 0I C563 C50I C50I C50I C553 C502 C502	23/II/70 à II/03/72			
I28	Sailly Labourse - 062 02 M50I	23/08/71 à 01/07/72			
I29	Savy Berlette - 062 0I M5AO M5AO M5AO M5OI	15/II/71 à 09/04/76			
I30	Pecquencourt - 059 06 M5AO M502 M5BO	II/IO/71 à 3I/05/74			
I3I	Le Paraquet - 80 0I G5B3 G5B6 G5B5 (suite →)	30/II/71			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
(suite)I31	Le Paraclet - G5B3 G5B3 G5BI G5A5 G504	30/II/71 à 16/03/74			
I32	Le Paraclet - 080 OI J5A2 J5AI J5B2 J5B2 J5AI J5B2	03/OI/72 à 23/06/72			
I33	Le Paraclet - 080 OI G5A5 G5AI G5BI G5B3 G5AI G5A5 G5BI G5B3	20/II/72 à 31/03/73			
I34	Le Paraclet - 080 OI G5A3 G5B4 G5AI G5BI G5B3 G5B3	23/II/72 à 24/II/73			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie r-
servée r-
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
I35	Goincourt - 060 02 M50I M404 M505	05/01/71 à 23/12/71			
I36	Clairoix - 060 03 M50I M50I	04/06/71 à 23/10/71			
I37	Belle Eglise - 060 05 M402 M3A0	09/08/71 à 30/06/73			
I38	Pont Ste Maxence - 060 04 M504 M503	06/09/71 à 24/06/72			
I39	I39 Goincourt - 060 02 M502 M503 M50I	06/09/71 à 07/07/72			
I40	Pont Ste Maxence - 060 04 M502 M5G0 <i>manque</i> M4H0	02/11/71 à 05/04/74			
I41	Clairoix - 60 03 M4B0 M402 M4B0	03/11/71 à 31/05/73			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie n°-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
I42	Clairoix - 060 03 M4B0 M402	03/II/71 à 3I/05/76			
I43	Canappeville - 027 03 M502 M5B0 M5B0	0I/07/70 à 3I/I2/74			
I44	Canappeville - 027 03 M5B0 M502 M502	03/0I/7I à 30/06/75			
I45	Coqueréaumont - 076 02 N45I N4A2	04/08/7I à 30/06/73			
I46	Coqueréaumont - 076 02 N4GI N4GI D.A. N4A2	04/08/7I à 27/06/75			
I47	Le Quesnoy - 059 0I G553 G5C0 C4D0 C404	03/02/72 à 09/09/75			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
I48	DOUAI - 059 07 C2BO C3RO C3RO CITO C3RO C2BO CITO	28/02/72 à 31/07/74			
I49	Pecquencourt - 059 06 M5AO	II/09/72 à 30/05/73			
I50	Pecquencourt - 059 06 M5BO M5CO	II/09/72 à 30/05/73			
I51	C.M.A. - 059 02 M5AO	I3/II/72 à 21/03/75			
I52	Le Quesnoy - 059 01 C4DO G5C2 G5CI	I5/II/72 à 09/08/73			
I53	Sailly Labourse - 062 02 M5AO	21/08/72 à 23/06/73			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie n°-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
I54	Sailly Labourse - 62 02 U5BO M5AO	21/08/72 à 23/12/75			
I55	Goincourt - 60 02 M405 M5CO M5BO	03/01/72 à 30/06/73			
I56	Pont Ste Maxence - 060 04 M4HO M4J2 M5GO	17/04/72 à 06/04/73			
I57	Pont Ste Maxence - 060 04 M5BO M4JI	17/04/72 à 29/06/73			
I58	Goincourt - 060 02 M404 M5AO	02/05/72 à 21/12/72			
I59	Clairoix - 060 03 M5OI M5AO	05/06/72 à 28/10/72			
I60	Belle Eglise - 060 05 M4BO M3AO M4BO	07/08/72 à 30/06/73			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
I61	Yvetot - 076 01 C5BO C5CI C50I C5LO C50I C5AO C4DO C5C3 C5AO C5AO	31/01/72 à 31/05/74			
I62	Yvetot - 076 01 C50I C5BO J5NO C5AO C5BO C5BO	03/01/72 à 06/03/76			
I63	Lille (Individuels) - 059 80 I3 AO I4BO	10/09/73 à 12/06/75			
I64	Genech - 059 08 55BO 55A2 55AI 55AI 55BO 55OB	19/11/73 à 12/06/75			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
I65	Sailly Labourse - 062 02 M5AO D.A.	22/08/73 à 21/06/74			
I66	Sailly Labourse - 062 02 M5AO	22/08/73 à 21/06/74			
I67	Tilly les Mofflaines - 062 03 G5D2 G5D3 G5EO J5GO	II/12/73 à 13/02/76			
I68	Coqueréaumont - 076 02 N4AI N4A3	09/01/73 à 28/06/74			
I69	Goincourt - 060 02 M4DO M4EO	03/01/73 à 22/12/73			
I70	Pont Ste Maxence - 060 04 M5BO M4JO	25/04/73 à 31/04/74			
I71	Clairoix - 060 03 M5AO M5AO	06/06/73 à 31/10/73			
I72	Goincourt - 060 02 M5CO M5AO	10/09/73 à 30/04/74			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
I73	Nanteuil le Haudouin - 060 OI M5A0	10/09/73 à 05/09/75			
I74	Clairoix - 060 O3 M4B0	05/II/73 à 3I/05/74			
I75	Le Paraclet - 080 OI G5C0	02/05/73			
	G5C0	à			
	G5A2				
	G5A4				
	G5B3				
	G5A6	29/06/73			
	G5B4				
	G5B3				
I76	Le Paraclet - 080 OI G5B3	13/II/73			
	G5BI	à			
	G5AI				
	G5B4				
	G5B3				
	G5BI				
	G5AI	13/03/74			
	G5A3				
	G5AI				
I77	Le Quesnoy - 059 OI G4D0 (suite →)				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
(suite) I77	Le Quesnoy - G5G0 G5G0 05L0	05/03/74 à 27/02/76			
I78	Tilloy Les Moufflaines - 062 03 G5D0 J5G0 G5IB	02/02/74 à 25/04/76			
I79	Sailly Labourse - 062 02 M5A0	26/08/74 à 20/06/75			
I80	Sailly Labourse - 062 02 M5A0 D.A.	26/08/74 à 20/06/75			
I81	Coqueréaumont - 076 02 N4A3 N4A3	07/01/74 à 24/10/75			
I82	Goincourt - 060 02 M4E0 M4D0	02/01/74 à 07/01/75			
I83	Pont Ste Maxence - 060 04 M5B0 M4M0	22/04/74 à 28/03/75			
I84	Goincourt - 060 02 M4D0 M5A0	02/05/74 à 07/01/75			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
I85	Clairoix - 060 03 M50A	04/06/74 à 30/10/74			
I86	Belle Eglise - 060 05 M3A0 M3A0 M4B0	01/08/74 à 30/06/76			
I87	Belle Eglise - 060 05 M4B0 M4B0	05/08/74 à 30/06/76			
I88	Clairoix - 060 03 M4B0	04/11/74 à 31/05/75			
I89	Goincourt - 060 02 M4D0 M5E0	04/11/74 à 07/01/76			
I90	Le Paraquet - 080 01 G5A2 G5B2 G5B4 G5A6 G5A4 G5B3	16/04/74 à 18/06/74			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
I91	Le Paraquet - 080 OI G5AI J5AI J5BI	18/II/74 à 10/03/75			
I92	Le Paraquet - 080 OI J5B2 J5B2 J5A2 J5B3 J5A3 G5AI	19/II/74 à 14/03/75			
I93	Le Paraquet - 080 OI J5AI J5BI J5B2 J5AI J5BI G5B4	27/II/74 à 19/03/75			
I94	P.N.A. - 075 OI C2A0 C.F.C.B.V. - 075 I5 I3A0 I.E.S.I.E.L. - 075 I6 I2 A0 I2 A0	16/08/74 à 30/09/76			
I95	Individuels - 059 80 I4B0 8I I5I0 080 8I I3A0 (suite)				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée au Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
(suite) 195	Individuels - 078 81 45A0 -45A0	18/09/74 à 24/06/77			
196	Paris - 075 89 I3A0 075 81 I5A0 075 90 I5A0 -075 87 I3A0	23/09/74 à 30/04/76			
197	U.C.C.M.A. - 075 I3 I2A0 C.E.Z. - 078 01 F5A0 St Germain - 078 06 I3B0	30/02/74 à 31/12/75			
198	Thoiry - 078 04 R5A0 -R5A0 TECOMAH - 078 07 M5A0 M5A0 Versailles - 078 02 G5A0	16/09/74 à 29/04/76			
199	G.E.Z. - 078 01 F5A0 C5L1 C5L2 -G5J1/G5J2	17/09/74 à 13/12/75			
200	G.E.Z. - 078 01 C5C0 C5N0 C5G0	23/09/74 à 27/06/75			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
201	C.E.Z. - 078 01 C5LI C5C0 C5E0 G5E0	12/11/74 à 11/06/75	I		
202	G.E.Z. - 078 01 C5C0 F5A0 C5K0	12/11/74 à 19/12/75			
203	I.F.O.C.A.P. - 91 06 M3G1 M3G1 S3G2 M3G1 S3G2 S3G2	16/09/74 à 24/12/75			
204	Briis Sous Forges - 091 04 M5B0 M5B0 M5A0	23/09/74 à 31/08/75			
205	Alfortville - 094 01 M5A2 M5A1 M5A0 M5A3 M5A1	23/09/74 à 31/12/75		I	

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à l'Archivage

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
206	St-Cyran-Frouville - 095 01 R4B0 M5A0 M5A0 R4B0 095 81 I30I	23/09/74 à 31/01/77			
207	Genech - 059 08 550A 550B 550B	03/11/75 à 22/03/76			
208	Le-Quesnoy - 059 01 G52B G50A	12/11/75 à 16/09/76			
209	Le-Quesnoy - 059 01 G51B G51B G51B	12/11/75 à 22/03/76			
210	Sailly-Labourse - 062 02 M5A0	25/08/75 à 18/06/76			
211	Sailly-Labourse - 062 02 M5A0	25/08/75 à 18/06/76			
212	Coqueréaumont - 076 02 N4A0	18/08/75 à 25/06/76			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
213	Vervins - 02 01 J5D0	14/11/75 à 05/03/76			
214	Goinecourt - 060 02 M4E0	08/01/75 à 24/04/75			
215	Pont Ste Maxence - 060 04 M4H0 M4J0	08/01/75 à 24/04/75			
216	Clairois - 060 03 M5A0 M5A0 M4B0 (Annexe)	03/06/75 à 31/05/76			
217	Goinecourt - 060 02 M5A0 M4F0 M5C0	08/09/75 à 25/06/76			
218	Pont Ste Maxence - 060 04 M5A0 M5B0	15/09/75 à 02/04/76			
219	Nanteuil Le Haudouin - 060 01 M50A M50A M50B	15/09/75 à 10/09/76			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
220	Le Paraquet - 080 01 J5B2 J5B2 J5A3 J5AI J5BI J5AI J5BI J5AI J5AI J5B2 J5B2	16/01/75 à 27/06/75			
221	Ribemont ⁺ Sur Ancre - 080 02 C6A0 C5C0 G5BI	21/II/75 à 13/03/76			
222	Le Paraquet - 080 01 J5B3 J5B2 J5B2 J5AI J5BI	21/II/75 à 13/03/76			
223	Pont Audemer - 027 02 G5D0 G5B0 G503 G5A0 G5A0 G5C0	03/01/72 à 30/06/74			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
<u>Formation Professionnelle</u>					
224	Canappeville - 027 03 M5BO M5BO M502	12/01/72 à 17/01/75			
225	B.C.R. - 077 01 J5AO- J5AO-	13/01/75 à 17/12/75			
226	C.E.Z. - 078 01 C5GO- C5JI C5NO	20/01/75 à 23/04/76			
227	Rambouillet - 078 01 C5GO- C5EO C5JI	18/02/75 à 27/06/75			
228	C.E.Z. - 078 01 C5GO- C5EO- C5EO- C5L3- C5J2	20/05/75 à 19/12/75			
229	Individuels - 027 81 I60I 062 80 I3AO 092 81 I3AO 092 82 I50I	24/09/73 à 25/01/77			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Formation Professionnelle</u>				
230	Frais d'Hébergement - Liste des Centres				
231	Frais d'Hébergement - Liste des Centres				

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie ré-
servée à
Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	<u>Mutations d'exploitations</u>				
	<u>Conversions d'exploitations</u>				
	<u>Promotions sociales</u>				
232	62 - 80 - 76 - 02-60 (départements)	1969-1971			
233	59 - 62 - 95 - 76 - 02 - 9I - 80	1968-1971			
234	62 - 60 - 76 - 27 - 59	1970- 1971			
235	62 - 59 - 76 - 02 - 80	1961-1971			
236	59 - 76 - 62 - 27 - 02 - 60 - 80	1970-1972			
237	80 - 76 - 62 - 59 - 27	1970-1972			
238	27 - 59 - 62 - 02 - 80	1971-1972			
239	76 - 59 - 62 - 02	1971 -1972			
240	80 - 76 - 02 - 27 - 62	1972			
241	9I - 80 - 62 - 27	1972-1973			
242	62 - 80 - 02 - 59	1972-1973			
243	59 - 76 - 80 - 02 - 62	1968-1973			
244	62 - 76 - 59 - 60 - 02 - 80 - 27	1972-1973			

1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant			Partie réservée au Archives		
Numéro de l'article	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	M. E. - C. E. - P. S.				
245	02 - 62 - 80 - 76	1969-1973			
246	80 - 62 - 02 - 76 - 59	1973-1974			
247	62 - 80 - 59 - 02 - 76	1972-1974			
248	80 - 62 - 02 - 59 - 27	1973-1974			
249	76 - 62 - 59 - 80 - 27 - 02 - 77	1974-1975			
250	76-9I-27-80-02-60-59-27-77-62	1973-1975			
25I	75-77-78-27-62-02-76-80-59	1974-1975			

Le chef du service versant

Le Directeur des Services
d'Archives


1. Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

2. Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Tableau de concordance W – ETP

N° W	SERVICE VERSANT	Nouvelle cote
1126 W	Centre National d'aménagement des structures des exploitations agricoles	2 ETP 1-203
1179 W	Centre National d'aménagement des structures des exploitations agricoles	2 ETP 204- 705 449
1330 W	Chambre régionale de commerce et d'industrie	3 ETP 1-19
1352 W	Université de Picardie, faculté d'histoire et de géographie.	4 ETP 1-21
1439 W	Université de Picardie, faculté d'histoire et de géographie.	4 ETP 22-63
1386 W	Université de Picardie, faculté des sciences de l'éducation.	5 ETP 1-261
1391 W	Etablissement de transfusion sanguine de Picardie	6 ETP 1-23
1342 W	Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) delegation régionale de Picardie	7 ETP 1-104
1347 W	Office national des forêts, division de Beauvais.	8 ETP 1
1407 W	Office national des forêts, division de Beauvais.	8 ETP 2-84
69 W	Administration des Postes.	9 ETP 1
1360 W	Office National Interprofessionnel des Céréales.	10 ETP 1-213
1373 W	Institut Universitaire de Formation des Maîtres	11 ETP 1-184